

## LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
20.01	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique.			
2001.10.00	- Concombres et cornichons	B	6.2 %	-
2001.20.00	- Oignons	B	6.2 %	-
2001.90	- Autres			
2001.90.10	--- Fruits	B	5 %	-
2001.90.90	--- Autres	B	6.2 %	-
20.02	Tomates préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique.			
2002.10.00	- Tomates, entières ou en morceaux	B	6.8 %	-
2002.90.00	- Autres	C	13.6 % <sup>(1)</sup>	-
20.03	Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique.			
2003.10.00	- Champignons	B	10 %	-
2003.20.00	- Truffes	D	En fr.	-
20.04	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés.			
2004.10.00	- Pommes de terre	B	5 %	-
2004.90	- Autres légumes et mélanges de légumes			
2004.90.10	--- Asperges	C	22.5 %	-
2004.90.20	--- Brocoli et choux-fleurs	C	20 %	-
2004.90.30	--- Choux de Bruxelles	B	10 %	-
	--- Carottes :			
2004.90.41	---- Jeunes (d'une longueur maximale de 11 cm)	B	8.7 %	-
2004.90.49	---- Autres	B	7.5 %	-
2004.90.50	--- Épinards	D	En fr.	-
	--- Autres :			

1. Le contingent tarifaire de 5 000 tonnes s'applique pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1994.